

Rapport d'achèvement d'une étude

Numéro FMV	16698
Nom du demandeur principal (municipalité ou partenaire)	MRC de Coaticook
Nom, titre, adresse, numéros de téléphone et de télécopieur, et adresse de courriel de la principale personne-ressource technique responsable de l'étude	Monique Clément Coordonnatrice de projets - Matières résiduelles MRC de Coaticook 294, rue Saint-Jacques Nord Coaticook, Qc, J1A 2R3 819-849-7083 poste 233 Télécopieur : 819-849-4320 Courriel : mat.residuelles@mrcdecoaticook.qc.ca
Date du rapport	26 janvier 2021

1. Introduction

La MRC de Coaticook est composée de 12 municipalités ayant une population collective de près de 19 000 habitants. Bien qu'une douzaine d'écocentres occasionnels soient organisés par la MRC depuis 2018, le service d'écocentre est plutôt limité.

Face à une demande grandissante de sa population, notamment pour la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD), et voulant respecter les orientations de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), la MRC Coaticook Coaticook a fait appel à une firme de consultant, Chamard Stratégies Environnementales, pour la réalisation d'une étude de faisabilité afin de déterminer le meilleur modèle d'écocentres à implanter sur son territoire.

Les personnes ayant travaillé de près ou de loin à cette étude sont les suivantes :

Chamard Stratégies Environnementales (Experts-conseils)

- Ian Chartrand, chargé de projet
- Jérôme Dubuc-Boutin, coordonnateur en environnement
- Sandra Messih, directrice des opérations

MRC de Coaticook : équipe technique

- Monique Clément, coordonnatrice de projet - matières résiduelles
- Dominick Faucher, directeur général
- Valéry Collin, technicienne en environnement
- Sébastien Martin, géomaticien

MRC de Coaticook : Comité politique

- Johnny Pizar, maire de Barnston-Ouest ; élu responsable des dossiers milieux naturels et environnement
- Henri Parizeau, maire de Saint-Venant-de-Paquette ;
- Bernard Marion, préfet de la MRC ; maire de Sainte-Edwidge-de-Clifton
- Françoise Bouchard, mairesse de Dixville ; Élu(e) responsable des dossiers Gestion des matières résiduelles
- Rejean Masson, maire de Martinville

2. L'étude de faisabilité

a) Décrire le processus adopté pour réaliser l'étude de faisabilité à partir du concept jusqu'au produit final en passant par l'approbation par le conseil municipal et l'appel de propositions.

Une douzaine d'écocentres occasionnels est organisée à travers le territoire de la MRC de Coaticook depuis 2018. Toutefois, plusieurs problématiques ont été soulevées : gestion inadéquate des RDD ; demande excédant la capacité de certains sites (Compton et Waterville) ; enjeux de sécurité ; implication bénévole non assurée à moyen et long terme ; etc. Devant ces problématiques et dans un souci d'offrir un service d'écocentre adéquat et durable à sa population, la MRC a décidé d'étudier des modèles d'écocentres mieux adaptés à sa situation.

La firme Chamard Stratégies Environnementales a donc été approchée en avril 2019 pour présenter une offre de service pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour un modèle d'écocentre viable et efficace. Cette firme a été contactée, car il s'agit de la plus importante entreprise-conseil en gestion des matières résiduelles au Québec, ayant une solide expertise en gestion des matières résiduelles en milieu municipal. De plus, après quelques recherches, il était difficile d'identifier d'autres entreprises d'expert-conseil spécialisé dans ce domaine, toute autre firme potentielle ayant été fusionnée à Chamard. L'appel d'offres de services a donc été effectué sur invitation.

L'offre de service a été acceptée par le conseil de la MRC, sous réserve d'obtenir une subvention pour payer la moitié du montant. Dès l'acceptation de l'aide financière du Fond Municipal Vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), le contrat a été octroyé à Chamard Stratégies environnementales, et l'étude a commencé en mars 2020.

b) Quels étaient les objectifs de l'étude de faisabilité ? Que cherchait-elle à établir ?

Le but de l'étude était de afin de déterminer le meilleur modèle d'écocentres à implanter sur son territoire. Pour ce faire les objectifs suivants devaient être réalisés :

- Cibler et mesurer les besoins, le gisement et l'organisation du territoire.
- Proposer des scénarios d'écocentres avantageux, réalistes et performants.
- Définir les modes de gestion et de gouvernance possibles.
- Améliorer les opérations, dont la gestion des RDD
- Maintenir des services de proximité

c) Quelles démarches ou méthodologies ont-elles été utilisées pour atteindre ces objectifs ?

Dues à la pandémie de la Covid-19 et des règles sanitaires en vigueur, les rencontres ont eu lieu de manière virtuelle. Une première rencontre de démarrage a eu lieu le 18 mars 2020 afin de présenter l'équipe de travail et de bien cerner les besoins et les attentes de la MRC. La méthodologie a aussi été validée et un calendrier de réalisation a été établi.

Ensuite, toutes les données disponibles pertinentes ont été transmises au consultant : tonnage et achalandage lors des écocentres occasionnels, données de la Ressourcerie de Frontières et de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook, etc.

Ceci a permis à Chamard de réaliser les étapes suivantes :

- **Étape 1 : Faire l'état de la situation** : Estimation des matières résiduelles d'origine domestique qui ont le potentiel d'être acheminées aux écocentres, ainsi qu'une comparaison de ces estimations avec les données fournies par la MRC ;
- **Étape 2 : Proposer des scénarios** : Élaboration de trois (3) scénarios afin d'assurer une desserte optimale du territoire et répondre aux besoins et contraintes des municipalités.

Ces scénarios ont été présentés à l'équipe technique et politique de la MRC de Coaticook afin de vérifier leur acceptabilité avant de les peaufiner davantage :

- Estimation de l'achalandage pour chacun des scénarios, en tenant compte que le niveau de participation des citoyens varie en fonction de la distance qu'ils doivent parcourir pour se rendre à l'écocentre le plus près ;
- Réalisation de cartes de dessertes ;
- Estimation des quantités attendues en comparant avec la performance de territoires comparables ;
- Propositions de concepts pour la construction de nouvelles infrastructures et la mise à niveau de celles existantes, en considérant les changements réglementaires en cours ;
- Estimation des coûts de construction à partir de croquis à l'échelle approuvés par la MRC et évaluation des coûts d'opération pour un horaire d'ouverture amélioré ;

Un rapport préliminaire avec les coûts des trois scénarios a été présenté en personne aux membres de l'équipe technique et politique de la MRC le 19 août 2020. Le chargé de projet de Chamard en a profité pour effectuer la visite des installations existantes afin de compléter son rapport.

- **Étape 3 : Analyser les modes de gestion possible** :
 - Comparaison des scénarios en considérant leurs forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) ;
 - Identification des enjeux de gouvernance ;
 - Recommandations et proposition d'échéancier.

Finalement, le rapport final a été rédigé et présenté à l'ensemble du conseil de la MRC de Coaticook lors du Lac à l'épaule, qui s'est tenue à Coaticook (en personne) le 6 octobre 2020.

d) Décrire toute consultation publique menée dans le cadre de l'étude de faisabilité ainsi que ses incidences sur l'étude.

Premièrement, des sondages ont été réalisés auprès des usagers de quelques écocentres occasionnels à l'automne 2020. Ces sondages avaient pour but de vérifier si les citoyens étaient favorables à l'établissement d'un écocentre permanent à Coaticook, et d'évaluer l'utilisation qu'ils comptaient en faire, le nombre de KM maximal qu'ils sont prêts à parcourir ; etc.

Les résultats ont été éloquentes : sur les 373 répondants, 84 % étaient favorable à un écocentre permanent et ceux-ci prévoyaient l'utiliser en moyenne 3,3 fois par année. De plus, les gens (59 répondants) seraient prêts à parcourir en moyenne 17 km pour se rendre à un écocentre permanent, mais seulement 8,5 % des répondants sont prêts à faire plus de 20 km.

Dans un 2^e temps, les conclusions de l'étude ont été inscrites dans le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC (PGMR) 2020-2024. Dans le cadre de ce plan, nous avons réalisé une consultation citoyenne en vidéoconférence, le 17 novembre 2020, à laquelle ont participé 22 personnes. Il n'y a eu aucun ajustement du rapport à la suite de cette consultation. Les participants se sont montrés favorables au projet d'écocentre permanent.

3. Résultats et recommandations de l'étude de faisabilité

a) Quelles constatations environnementales ont-elles été faites relativement aux options examinées par l'étude de faisabilité ? Fournir des résultats quantitatifs ou des tableaux résumant ces résultats. On peut aussi faire référence aux pages correspondantes du rapport de l'étude de faisabilité.

En rapprochant l'écocentre régional du centre de masse, on augmente la participation. En effet, le pourcentage de fréquentation des écocentres diminue rapidement lorsque la distance augmente. Chamard évalue que l'achalandage de l'écocentre régional augmenterait de plus de 60 % s'il était situé près du centre de masse de la Ville de Coaticook. Ceci permettra aussi de réduire la distance à parcourir par les utilisateurs et donc de réduire les gaz à effets de serre (GES) reliés au transport.

On évalue à 5 800 visites/an l'achalandage potentiel d'un réseau d'écocentres ayant un niveau de desserte maximal. Ces écocentres pourraient permettre la valorisation de 1 600 tonnes/an, soit 400 tonnes de plus que les services actuels. (Section 5.2.3 du rapport). La formule d'écocentre optimisé permettrait donc de réduire l'enfouissement d'autant, soit 400 tonnes/an, une réduction de 11 % des déchets enfouis.

L'étude propose que les matières suivantes soient acceptées à l'écocentre :

- Résidus de CRD mixtes
- Pneus
- Matières destinées au réemploi
- Bardeaux d'asphalte
- Branches
- Matériel électronique
- Agrégats
- RDD
- Encombrants
- Métal
- Matières recyclables
- Appareils réfrigérants
- Bois
- Textile

Toutefois, le concept proposé permet beaucoup de flexibilité afin de pouvoir accepter des matières différentes : les tubulures acéricoles, et le plastique agricole, par exemple. Le concept est également très convivial et accueillant, ce qui incitera la population à l'utiliser. Avec un service accessible à l'année, on s'assure d'une gestion adéquate des RDD, les produits les plus nocifs pour l'environnement. On décourage aussi les mauvaises pratiques, comme les déchets sauvages.

b) Quelles constatations financières ont-elles été faites relativement aux options examinées par l'étude de faisabilité (résultats d'une analyse coûts-bénéfices, économies identifiées, etc.) ? Fournir des résultats quantitatifs ou des tableaux résumant ces résultats. On peut aussi faire référence aux pages correspondantes du rapport de l'étude de faisabilité.

Les coûts d'immobilisation des écocentres sont importants. On estime les coûts de construction à environ 1 M\$ pour un écocentre régional et ½ M\$ pour un écocentre satellite, sans compter les coûts d'acquisition de terrain. Voir section 6 du rapport.

Les coûts d'exploitation sont de l'ordre de 500 000 \$/an.

La gouvernance locale ou régionale avec une gestion publique ou privée est très bien décrite dans le rapport avec les points forts et les points faibles de chacune d'exploitation (Section 7 du rapport).

c) À la lumière des constatations environnementales et financières décrites précédemment, que recommande l'étude de faisabilité ?

Le scénario proposé consiste à la mise en place d'un écocentre régional dans le périmètre urbain de Coaticook ainsi que la mise en place d'un écocentre satellite à Compton ou à Waterville. On recommande également de maintenir des écocentres occasionnels dans les trois (3) municipalités les plus éloignées, soit Stanstead-Est, Saint-Malo et East Hereford. On suggère des horaires d'ouverture complémentaires entre l'écocentre régional et satellite. Éviter que les jours d'ouverture des deux écocentres se chevauchent permet l'opération des deux infrastructures par une seule et même équipe d'employés, et ainsi réduire les frais d'exploitation.

On suggère aussi une gestion régionale des écocentres, afin de bénéficier d'économies d'échelle, de poursuivre le développement de l'expertise interne et d'intégrer les activités des écocentres dans une vision régionale de la gestion des matières résiduelles.

L'étude recommande aussi que la gestion des écocentres soit publique afin de conserver le contrôle du service à la clientèle et d'une gestion adéquate des RDD. On suggère toutefois d'octroyer les contrats de transport et de traitement des matières résiduelles à un seul soumissionnaire, compte tenu du volume de matières qui sera récupéré.

4. Prochaines étapes pour le demandeur principal

a) Compte tenu des recommandations de l'étude de faisabilité, quelles sont les prochaines étapes envisagées par votre municipalité ? Quels avantages ou améliorations internes pourraient résulter de ces prochaines étapes ?

Le conseil de la MRC a pris connaissance du rapport de l'étude de faisabilité lors de son Lac à l'épaule du 6 octobre 2020. Celui-ci a été bien reçu et les élus comprennent l'importance d'un service écocentres permanent, ils sont toutefois préoccupés par les frais d'opération qu'un tel service peut engendrer.

Les élus ont donc recommandé de réviser à l'interne les frais d'opération mentionnés dans l'étude. Il a ensuite été décidé de scinder le projet en phase, donc de réaliser un écocentre permanent à Coaticook, et dans un 2^e temps, de réaliser l'écocentre satellite à Compton ou Waterville, après la révision des besoins.

L'année 2021 sera donc consacrée à la recherche et l'acquisition de terrain, ainsi que la préparation des plan et devis. On veut aussi mieux définir les aspects de gestion et de gouvernance, ainsi que le partage des coûts d'immobilisation et d'opération.

Des subventions seront bientôt disponibles par Recyc-Québec pour la réalisation d'écocentres. La MRC de Coaticook attendra l'annonce de cette subvention avant de réaliser un devis d'appel d'offres pour l'implantation de(s) l'écocentre(s).

D'ici à ce que l'écocentre régional soit en service, la MRC de Coaticook poursuivra ses écocentres occasionnels. À la suite de la réalisation de l'écocentre permanent : l'offre d'écocentres occasionnels sera réduite considérablement, voire éliminer.

b) Quels avantages ou améliorations internes pourraient résulter de ces prochaines étapes ?

Le modèle d'écocentres proposé vient résoudre l'ensemble des problématiques vécues lors des écocentres occasionnels, énuméré ci-dessous.

- À la merci des intempéries (pluie, vent, canicule) qui compliquent grandement le travail.
- Transport des matières dangereuses à la limite de la réglementation.
- Espace limité pour recueillir le matériel potentiellement réutilisable.
- Espace limité pour gérer adéquatement l'ensemble des appareils contenant des fréons ;
- Achalandage excédant la capacité de certains sites : nombre limité de conteneurs, difficulté de gérer les surplus.
- Essoufflement des bénévoles.
- Enjeux de sécurité.

Le modèle proposé permet de maintenir et même d'améliorer le service de proximité. De plus, il offre la possibilité de récupérer une plus grande diversité de matières : carton, styromousse, branches, frigos, tubulures acéricoles, etc.

On règle également tous les enjeux reliés à la gestion des RDD. Le service d'écocentre optimisé permettrait aussi d'éliminer plusieurs dépôts de peinture/huile actuellement gérés par les municipalités et qui comportent aussi des enjeux de sécurité.

Une entente serait également possible et souhaitable avec la Ressourcerie des Frontières afin d'assurer la complémentarité et la pérennité des deux services, et dans un souci de maximiser le réemploi des matières.

5. Leçons apprises

En répondant aux questions de cette section, veuillez tenir compte de tous les aspects de l'étude – de la planification initiale jusqu'à l'achèvement du rapport final, sans oublier toutes les activités essentielles à la réalisation de l'étude.

a) Que recommanderiez-vous à d'autres municipalités souhaitant réaliser une étude de faisabilité similaire ? Que feriez-vous différemment si c'était à refaire ?

Nous avons travaillé avec un sous-comité d'élus afin d'être plus efficaces. Peut-être aurions-nous dû travailler avec l'ensemble du conseil afin d'éviter une réaction forte de certains élus à la présentation finale du projet. Nous aurions dû prévoir 2 rencontres avec tout le conseil ainsi qu'une visite des installations actuelle que certains de nos élus ne connaissaient pas.

b) Quels obstacles ou problèmes (le cas échéant) avez-vous rencontrés au cours de la réalisation de cette étude de faisabilité ? Comment les avez-vous surmontés ?

La pandémie de la Covid-19 est venue compliquer le travail, les visites terrain, et les rencontres avec le consultant. Nous avons tous travaillé à distance et fait des présentations en visio-conférences. Vive les technologies !

6. Partage des connaissances

a) Existe-t-il un site Web fournissant plus de renseignements au sujet de l'étude de faisabilité ? Si c'est le cas, veuillez en indiquer l'adresse Web.

Non. Seul le Plan de gestion des matières résiduelles a repris les recommandations du rapport.
<https://mrcdecoaticook.qc.ca/services/matieres-documentation.php#rapports-bilans/>

b) Outre les résultats de l'étude de faisabilité, celle-ci a-t-elle donné lieu à la conception d'outils pouvant intéresser d'autres collectivités (nouvelle politique de développement durable de collectivité, règlements municipaux types, nouvelle pratique d'exploitation, guide de consultation publique, outil de mesure des progrès réalisés vers un développement durable, etc.) ?

Pas pour l'instant.

c) Si tel est le cas, veuillez les énumérer et joindre un exemplaire des documents pertinents (ou un lien hypertexte vers ces documents).